L'ÉQUIPEMENT

Un vélo en bon état et bien équipé contribue à garantir votre sécurité ainsi que celle des autres usagers de la route.

Les équipements obligatoires

- Deux freins, avant et arrière.
- Un feu avant jaune ou blanc et un feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).
- Un avertisseur sonore.
- Des catadioptres (dispositifs rétroréfléchissants) : de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.
- Le port d'un gilet rétroréfléchissant certifié est obligatoire hors agglomération pour tout cycliste (et son passager) circulant la nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante.

Indiquez chaque changement de direction ou dépassement en tendant le bras. Les véhicules qui vous dépassent doivent le faire en respectant une distance de 1 m en ville et 1,50 m hors agglomération.

ÉCOUTEURS ET TÉLÉPHONE = DANGER

À vélo, la conduite nécessite une attention permanente du conducteur et une forte concentration. Sur la route, il est indispensable d'être en capacité de réagir au plus vite pour pouvoir prendre les bonnes décisions.

Ainsi, à vélo, il est interdit de porter à l'oreille tout dispositif susceptible d'émettre un son (écouteurs, oreillettes ou casque audio). L'usage du téléphone tenu en main est également interdit.

En cas de non-respect de cette règle, vous êtes passible d'une amende forfaitaire de 135 €.

PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS

- En circulation, le conducteur et le passager d'un cycle, s'ils sont âgés de moins de 12 ans, doivent porter un casque conforme à la réglementation relative aux équipements de protection individuelle. Ce casque doit être attaché.
- En cas de non-respect de cette obligation, les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (135 €).

LES RÈGLES ÉLÉMENTAIRES DE SÉCURITÉ

En ville ou hors agglomération, redoublez de prudence. Anticipez votre changement de direction et signalez votre intention en tendant le bras du côté où vous voulez tourner.

En ville

- Circulez sur le côté droit de la chaussée, mais à environ un mètre du trottoir et des voitures en stationnement.
- Utilisez, lorsqu'ils existent, les bandes ou pistes cyclables et les doubles sens cyclables.
- Gardez une distance de sécurité d'un mètre au moins par rapport aux autres véhicules.
- Ne zigzaguez pas entre les voitures.
- Aux intersections, placez-vous un peu en avant des véhicules pour vous faire voir.
- Faites attention aux portières qui s'ouvrent brusquement et aux enfants qui peuvent surgir entre deux véhicules.
- Ne circulez pas sur les trottoirs. À vélo, seuls les enfants de moins de 8 ans y sont autorisés.
- Dans les zones de rencontre, ne circulez pas à plus de 20 km/h et respectez la priorité du piéton.
- Dans les aires piétonnes, vous pouvez rouler dans les deux sens de circulation, à condition de toujours circuler à l'allure du pas.
- Dans les zones 30 et les zones de rencontre, les vélos peuvent circuler dans les deux sens. Le double sens vous permet de bénéficier d'une meilleure visibilité, d'éviter les grands axes de circulation et de simplifier les itinéraires.

Choisissez un casque qui vous protégera en cas de chute. L'ergonomie compte aussi : le casque doit être confortable. Si ce n'est pas le cas, il risque de vous gêner et vous seriez tenté de ne pas le porter. Il est donc important de demander conseil lors de votre achat et de procéder à des essayages.

À vélo, ne restez pas dans les angles morts des bus et des poids lourds, plus grands que ceux des voitures.

Sur la route

- Ne roulez pas trop près de l'accotement, pour éviter les ornières et gravillons.
- Dans les virages, serrez la chaussée à droite car les voitures ne vous voient qu'au dernier moment.
- Soyez particulièrement prudent lors du passage d'un camion : l'appel d'air risque de vous déséquilibrer.
- Si vous roulez en groupe, roulez à deux de front ou en file indienne. La nuit, en cas de dépassement par un véhicule ou lorsque les circonstances l'exigent (chaussée étroite, etc.), placez-vous systématiquement en file indienne. Si votre groupe compte plus de dix personnes, scindez-le afin de faciliter le dépassement des véhicules.

Dans tous les cas

- Ne roulez pas après avoir bu trop d'alcool. Au-delà de 0,2 mg/l d'air expiré, c'est interdit et passible d'une amende, et surtout très dangereux.

CONSEILS PRATIQUES

- Portez un casque : lors d'un accident, il réduit la gravité des blessures à la tête. Son port est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, conducteurs ou passagers.
- Portez de préférence des vêtements de couleur claire ou, mieux, un dispositif rétroréfléchissant par tous les temps.
- Surveillez l'état de vos pneus : un pneu usé ou mal gonflé tient moins bien la route et crève beaucoup plus facilement.
- Équipez votre vélo d'un écarteur de danger qui incite les automobilistes à s'écarter.
- Préparez votre itinéraire avant votre trajet, en privilégiant les pistes cyclables.
- Équipez votre vélo de rétroviseur(s).
- Utilisez des pinces à pantalon.

En cas d'intempéries, augmentez les distances de sécurité et soyez prudent lorsqu'un véhicule vous double.